

# INVESTIR DANS L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE UNIVERSELLE EN CÔTE D'IVOIRE : EFFETS SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LES RECETTES FISCALES

## Introduction

**L'offre de services d'éducation préscolaire universelle est essentielle à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et à la réduction des inégalités de genre sur le marché du travail.** Le taux d'emploi des femmes en Côte d'Ivoire est inférieur de 18 points à celui des hommes (46 % pour les femmes contre 64 % pour les hommes). Le déficit de services d'éducation préscolaire universelle, et surtout de services de garde éducatifs constitue un frein majeur à la participation des femmes au marché du travail. Les services d'éducation préscolaire universelle sont associés à des avantages à long terme qui se cumulent sur tout le cycle de vie, tels que l'augmentation de l'emploi et des revenus pour les femmes, la réduction des retards de croissance chez les enfants ainsi que la diminution du risque de décrochage scolaire. C'est en outre une stratégie efficace pour soutenir la création d'emplois dans le cadre de la relance post-COVID19, en particulier pour les femmes.

**L'accès aux structures d'éducation préscolaire universelle est inégalement réparti en Côte d'Ivoire.** Le pays a une population jeune, avec environ 17% de la population totale en dessous de l'âge scolaire<sup>i</sup>. La grande majorité de ces enfants, surtout les plus jeunes, sont gardés par leur mère ou par des membres de leur famille, et ne sont pas inscrits dans les structures d'éducation formelles. En Côte d'Ivoire, seuls 0,5 % des enfants âgés de 0 à 2 ans et 11% de ceux âgés de 3 à 5 ans sont inscrits dans des centres formels de garde d'enfants. Les enfants du quintile le plus riche de la population ont trois fois plus de chance que ceux du quintile le plus pauvre de fréquenter un centre d'éducation formelle un an avant leur entrée à l'école primaire<sup>iii</sup>.

La garde d'enfants permet à davantage de mères de conserver ou d'accepter un emploi et de gagner décemment leur vie. Le gouvernement ivoirien œuvre déjà activement pour accroître l'offre universelle de services de garde d'enfants<sup>iv</sup>, avec l'instauration d'un enseignement pré-scolaire subventionné par l'État. Cependant, **la mise en place d'un tel système d'éducation préscolaire requiert des politiques fiscales générant des revenus destinés à financer les différents services de garde**

**d'enfants** (crèches, structures communautaires, assistantes maternelles, etc.) et à faciliter la formalisation de ces services.

Cette note présente les résultats d'une étude visant à quantifier les besoins en financement pour la fourniture universelle de services d'éducation préscolaire en Côte d'Ivoire, ainsi que les gains fiscaux et de création d'emplois associés à la mise en place de ces services. Les résultats font partie d'une étude menée par ONU Femmes dans cinq pays africains (Côte d'Ivoire, Nigeria, Rwanda, Sénégal et Tanzanie) afin d'informer les décideurs politiques sur la promotion d'une croissance inclusive.

## Méthodologie

Pour calculer l'offre d'éducation préscolaire universelle, l'étude considère une disponibilité de centres de garde d'enfants pour tous les enfants dès l'âge de 4 mois et jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école primaire. L'investissement comprend à la fois les coûts de construction et les coûts de formation du personnel, suivant deux scénarios<sup>1</sup>. Les gains en termes d'emploi sont calculés pour les emplois directs dans le secteur de la garde d'enfants et les emplois indirects dans les autres secteurs. Les bénéfices fiscaux sont générés par l'augmentation de l'impôt sur les salaires/revenus et les taxes de vente résultant de l'augmentation de l'emploi et de la consommation respectivement. Les besoins de financement nets et bruts ainsi que les seuils de rentabilité sont également calculés afin d'alimenter la discussion sur l'espace fiscal disponible pour financer le développement des services de garde d'enfants en Côte d'Ivoire.

## Système d'éducation préscolaire universelle en Côte d'Ivoire : Besoins d'investissement, effets sur l'emploi et recettes fiscales

**Besoins en investissements** : L'investissement annuel brut nécessaire pour la provision de l'éducation préscolaire universelle est estimé entre 7 % et 9 % du PIB (selon le scénario).

1 Les deux scénarios prévoient des services à temps plein toute l'année, pour 50 % des enfants âgés de 0 à 2 ans et 100 % des enfants à partir de 3 ans, avec une combinaison d'enseignants diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement post-secondaire. Le premier scénario - Scénario 1 - reflète des niveaux actuels de salaires moyens de l'enseignement préprimaire ou primaire et des ratios statutaires enfants/personnel. Le deuxième scénario - Scénario 2 - prévoit des salaires plus élevés. Il améliore également le ratio enfants/personnel pour le rendre conforme aux normes internationales - environ 5:1 pour les enfants de moins de 3 ans et 15:1 pour les enfants de 3 ans et plus.

**Effets sur l'emploi : Les effets sur l'emploi sont importants et bénéficieront essentiellement aux femmes.** L'investissement dans les services universels de garde d'enfants générera entre 961 322 et 1 263 200 emplois (selon le scénario), dont 67% seront occupés par des femmes. L'écart hommes-femmes en matière d'emploi sera réduit entre 26 % et 35 %.

**Effets fiscaux : Une partie de l'investissement annuel brut requis pourrait être recouvrée par les recettes fiscales.** Environ 25% de l'investissement annuel brut requis sera absorbé par les recettes fiscales directes et indirectes provenant de l'augmentation de l'emploi et de la consommation. Cela créerait un **besoin de financement net plus faible** (5% du PIB) en raison de l'augmentation des recettes fiscales découlant de la création d'emplois dans le secteur de la garde d'enfants et dans les autres secteurs. **Il est possible de dégager des recettes fiscales suffisantes pour financer l'investissement à long-terme.** Le besoin annuel net d'investissement pourrait être financé par un **taux d'incidence fiscale** (des cotisations de sécurité sociale des employés et des employeurs, de l'impôt sur le revenu et des impôts indirects) sur le salaire moyen de 55% dans le scénario 2 (et 45 % dans le scénario 1). Cela impliquerait soit d'augmenter les taux d'imposition, soit d'élargir l'assiette fiscale (ou les deux) en faisant entrer davantage de personnes dans l'emploi formel.

## Conclusion

La fourniture de services d'éducation préscolaire universelle nécessite de considérables investissements en Côte d'Ivoire. Ces investissements sont en partie amortis par les gains fiscaux liés à l'augmentation de l'emploi dans le secteur de la garde d'enfants et dans les autres secteurs de l'économie. Le seuil de rentabilité budgétaire en Côte d'Ivoire reste élevé, malgré la prise en compte des gains fiscaux, en particulier dans le scénario 2. Toutefois, les investissements dans l'offre d'éducation préscolaire universelle ont des gains sociaux substantiels associés à la croissance de l'emploi et à la réduction des écarts de genre sur le marché du travail (ainsi qu'à l'accumulation de capital humain non prise en compte dans cette étude<sup>4</sup>). À long terme, avec l'augmentation des revenus des femmes et l'élargissement de l'assiette fiscale grâce à l'expansion de l'économie formelle, il est possible d'envisager un espace fiscal suffisant pour financer l'investissement dans le temps.

## Recommandations

**Il existe une logique économique et sociale pour l'investissement public dans l'éducation préscolaire universelle en Côte d'Ivoire.** La présente note fournit des éléments pour soutenir le rôle et le leadership du gouvernement dans ce processus. Les politiques spécifiques en faveur de l'éducation préscolaire, les modèles d'accueil des enfants et les instruments fiscaux de

financement concrets doivent être définis au niveau national, par le biais d'un **processus de dialogue entre les différentes parties prenantes**. Il convient de le faire maintenant, dans le cadre de la relance économique post COVID19, tout en tenant compte de l'impact de la pandémie sur l'augmentation des soins non rémunérés prodigués par les femmes, rendant les inégalités plus flagrantes.

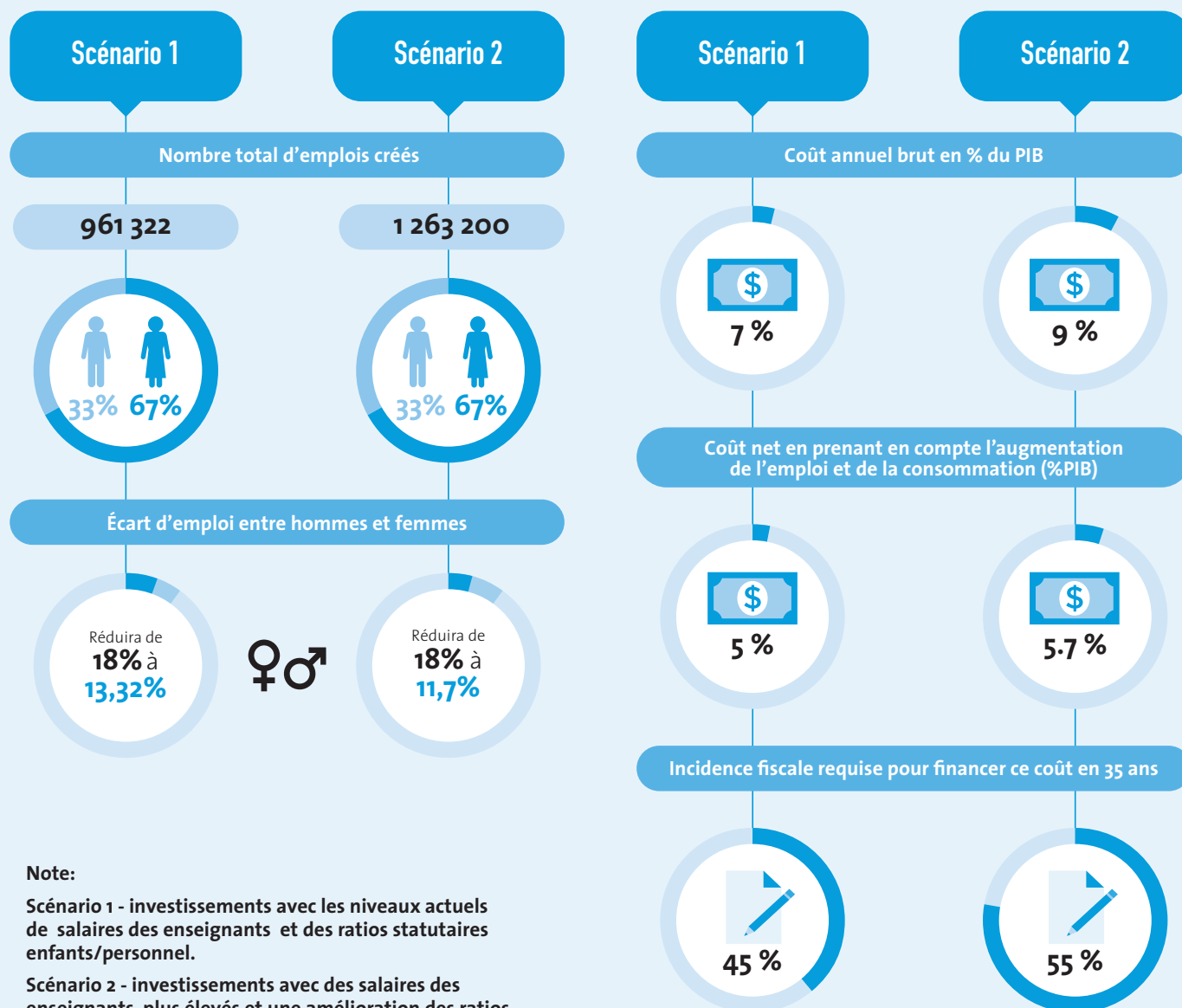
Il est donc recommandé **d'établir et/ou de relancer le dialogue national autour de la réforme des soins non rémunérés** en Côte d'Ivoire, un tel processus de dialogue national, sous la direction conjointe du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est indispensable pour un programme de croissance inclusive. Le dialogue devrait aussi inclure des acteurs clés tels que les ministères sectoriels, les partenaires au développement, les services d'appui et de financement publics et privés, les organisations féminines, la société civile, les syndicats et le patronat, etc.

Pour soutenir ce dialogue, les partenaires techniques et financiers peuvent appuyer le Ministère de l'Économie et des Finances et les autres acteurs clés dans la mise en place d'un **programme de recherches sur la réforme des soins non rémunérés**. Il s'agit notamment (i) d'identifier les déficits en matière de soins, ainsi que les goulots d'étranglement et les réformes structurelles nécessaires pour y remédier; (ii) de recenser les bonnes pratiques et de concevoir des modèles adaptés à la réalité de la Côte d'Ivoire (à la fois à court terme en tenant compte du poids important de l'économie informelle et à plus long terme dans le cadre d'une économie restructurée, reposant moins sur le secteur informel); et (iii) d'élaborer différentes stratégies pour générer un espace fiscal permettant de financer les réformes des soins non rémunérés à court et moyen termes.

La réforme des soins non rémunérés suscite un engouement croissant dans le monde en raison de la **«crise globale des soins»** engendrée par la pandémie de COVID19. Le déficit de services et soins non rémunérés est de plus en plus reconnu comme ayant un impact majeur sur les économies. De part le monde, les pays élaborent des solutions novatrices afin de tirer profit, à long terme, des avantages de l'intensification des investissements dans les soins. **La Côte d'Ivoire pourrait s'engager** dans cette tendance par l'affectation des ressources budgétaires dans le cadre du programme de relance post-COVID19 à travers des programmes de transferts d'argent aux familles, des aides familiales, ou d'autres mécanismes adaptés.



# FOURNITURE DE SERVICES D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE UNIVERSELLE EN CÔTE D'IVOIRE



**Note:**

**Scénario 1 - investissements avec les niveaux actuels de salaires des enseignants et des ratios statutaires enfants/personnel.**

**Scénario 2 - investissements avec des salaires des enseignants plus élevés et une amélioration des ratios statutaires enfants/personnel.**

**ENDNOTES**

- i ILOSTAT database, 2020
- ii UN population, 2020
- iii UNESCO, 2020. UIS data base (monitoring indicators for SDGs)
- iv Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, 2015. Arrêté n° 613/MSFFE/CAB du 24 Novembre 2015 portant organisation et fonctionnement des établissements et services à caractère social de protection de la petite enfance. République de Côte d'Ivoire
- v Amanda E. Devercelli & Frances Beaton-Day, 2020. De meilleurs emplois et un avenir plus radieux : Investir dans la garde d'enfants pour renforcer le capital humain. Résumé Exécutif. Banque Mondiale